



Association d'Accompagnants de Malades et de Mourants

Siège social : Maison des associations – 34 espace Mendès France

36000 Châteauroux

Association loi 1901 déclarée le 03/11/2011 à Châteauroux - n° W364000461

Association reconnue d'intérêt général

CHARTRE ÉTHIQUE

1. Nous sommes un réseau d'entraide pour toute personne concernée par la maladie, la fin de vie et le deuil.
2. Nous croyons que ces différentes épreuves sont une invitation à se poser des questions essentielles sur le sens de l'existence.
3. Nous croyons que la «mourance» à l'image de la naissance, mérite une préparation et un accompagnement dans le respect des convictions de chacun.
4. Nous croyons qu'il peut exister dans la « mourance », une quête du meilleur de soi qui fait grandir en amour celui qui part et ceux qui restent.
5. Nous pratiquons un accompagnement gagnant-gagnant permettant à l'accompagné de recevoir l'aide, l'attention et le respect qu'il souhaite et à l'accompagnant de grandir en humanité.
6. Nous ne nous substituons en aucun cas à la famille, aux proches, au corps médical et nous ne préconisons aucun comportement alimentaire, médical ou religieux particulier.
7. Nous accordons une attention particulière à nos douleurs personnelles d'accompagnant bénévole.
8. Nous, nous entraisons régulièrement pour trouver la manière de transformer ces douleurs en opportunité d'être encore plus justes dans nos visites suivantes.
9. Tout accompagnant bénévole de l'association a suivi la formation AAMM " un autre regard sur la fin de vie humaine " et s'engage à suivre la formation continue.
10. Tout membre de l'association adhère à la présente charte.

NOM
PRENOM

Date et signature de l'adhérent.
(Précédé de la mention lu et approuvé)